

Politique d'édition

Les textes doivent être envoyés en trois exemplaires, support papier format A4, à l'adresse suivante :

Revue de l'Entrepreneuriat,
Université Montesquieu Bordeaux IV
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex

Un exemplaire doit être envoyé au format Word (c) à cette adresse électronique :

direction@revue-entrepreneuriat.com

Les auteurs doivent respecter scrupuleusement à la fois la procédure indiquée ci-dessus et les recommandations de mise en forme qui suivent (à défaut, le texte ne peut être reçu) :

- Seulement deux de ces exemplaires doivent comporter, sur une première page, le titre de l'article, le noms des auteurs, leur titre, leur affiliation et l'adresse à laquelle les commentaires des lecteurs devront être envoyés. L'adresse devra comprendre les coordonnées postales, le téléphone, la télécopie et l'adresse électronique (l'accusé de réception du papier se fera par l'envoi d'un message électronique).
- Les auteurs doivent veiller, tant que faire se peut, à ce qu'ils ne puissent être identifiés dans le corps du texte.
- Les textes doivent être dactylographiés en Times New Roman corps 11 avec un interligne 1 et des marges de 3 cm (en haut, en bas, sur la droite et sur la gauche) en format A4 recto seulement.
- Les paragraphes seront justifiés. Le document sera paginé (au centre du pied de page). Les « rares » notes de bas de page seront numérotées pour chaque page (quelle que soit la page, la première note porte toujours le n°1).
- Le texte ne comporte aucun caractère gras, italique ou souligné, qu'il s'agisse du corps du texte ou des titres et sous-titres.
- L'article ne doit pas dépasser 25 pages, figures, tableaux, annexes et bibliographie compris.
- Les références bibliographiques situées dans le texte doivent comporter, entre parenthèses, le nom des auteurs (et pas seulement celui du premier auteur lorsque la référence est une œuvre collective ou une coordination collective) ainsi que l'année de la publication et, éventuellement, la page citée sous la forme suivante : (Albert, 1991 : 351). La bibliographie, classée par ordre alphabétique, sera située à la fin du document selon la forme suivante : Pour les articles, les communications de colloques ou les cahiers de recherche : ALBERT P., FAYOLLE A., MARION S., « L'évolution des systèmes d'appui à la création d'entreprises », Revue Française de Gestion, n°101, 1994, p.100-112.
- Pour les livres ou les rapports : JULIEN P.A., MARCHESNAY M., La petite entreprise : principes d'économie et de gestion, Vuibert, 1988
- Pour les références issues d'un site Internet : ALLOUCHE J., AMANN B., Le second marché au cœur de l'aventure entrepreneuriale française, Plaquette officielle de l'anniversaire du Comité du second marché, décembre 1997 (<http://www.univ-pau.fr/~amann/efmain.html>). Les auteurs veilleront à ce que la référence soit effectivement accessible et que l'adresse ait une sérieuse chance de perdurer.
- Les tableaux, graphiques ou schémas seront numérotés de manière indépendante au titre ou sous-titre dans lesquels ils s'insèrent. Ils seront intégrés dans le texte à l'endroit le plus approprié, sans mise en page spécifique (par exemple, ne pas utiliser la fonction d'encadrement des images). Ils doivent être précédés d'un titre court et de la référence s'ils empruntés. La numérotation est croissante. Ainsi, pour les tableaux : Tableau 1, Tableau 2. Idem pour les graphiques ou schémas, sous le vocable : Figure 1, Figure 2, etc.
- Les titres et sous-titres sont numérotés de façon numérique : 1 puis 1.1, 1.2 pour les sous-titres etc. Chaque titre ou sous titre est annoncé. Ainsi, il ne peut y avoir un titre 2.1 suivant directement un titre 2 sans que quelques lignes ne s'intercalent à des fins de présentation et de structuration de la section.
- L'introduction et la conclusion ne sont pas considérées comme des titres et ne sont pas numérotées.
- Un saut de ligne précède et suit chaque titre ou sous-titre.

Les textes ne respectant pas la procédure et la forme ne seront pas soumis à évaluation.

Ces conditions peuvent faire l'objet d'amendements sans préavis de la part des rédacteurs de la revue.

